

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline - Travail



MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES, CHARGE DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 ET PRIORITÉS 2011

Février 2011



SOMMAIRE

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2010	- 3 -
II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2010	- 4 -
2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS	- 4 -
2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES	- 4 -
2.3 - PASSATION DES MARCHES.....	- 5 -
2.4 - APPROBATION DES MARCHES	- 5 -
2.5- COMMANDE DE BONS DE CARBURANT DMP	- 7 -
III- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS	- 8 -
3.1 – SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	- 8 -
3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE	- 11 -
3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES.....	- 13 -
3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS	- 18 -
IV- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES	- 19 -
V- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS.....	- 20 -
5.1- BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR).....	- 20 -
5.2 – PROJET DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES.....	- 21 -
5.3 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SELON ISO 9001 : 2008	- 22 -
5.4 – CONTROLE D'AUTHENTICITE DES PIECES PRODUITES	- 23 -
5.5 – CONTRÔLE A POSTERIORI	- 24 -
VI - PERSPECTIVES	- 25 -

I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2010

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2010 s'inscrit dans le contexte général de sortie de crise et de reconstruction de la Côte d'Ivoire avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics, du SIGMAP et de l'amélioration du système des commandes publiques ainsi que la mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics.

L'année 2010 a surtout été marquée par le lancement¹ du nouveau code² des marchés publics. Il marque une séparation des fonctions régulation et contrôle qui est traduite par la création et l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). Il apparaît nécessaire en conséquence, que ce nouveau dispositif soit largement diffusé auprès des acteurs publics mais également des partenaires privés et de la société civile.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2010 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics ;
- poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités ;
- amélioration du réseau et renouvellement du matériel du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP);
- mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics.

¹ Mercredi 07 avril 2010 au Golf Hôtel d'Abidjan

² Décret n°2009-259 du 06 Août 2009

II- RESULTATS GLOBAUX DE L'ANNEE 2010

2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS

L'exécution du budget de l'Etat de l'année 2010 s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la relance économique avec un taux prévisionnel de 4% et du respect des engagements budgétaires pris dans le programme économique et financier. Le budget de l'Etat de l'année 2010 s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 889,4 milliards de FCFA, après modifications, en hausse par rapport à celui de l'année 2009.

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2010, ces dépenses s'élèvent à un montant total de 496,2 milliards de FCFA.

Le montant total des lignes de l'administration centrale est de 348,5 milliards de F CFA, soit 70% du montant total des lignes à marchés. Les Etablissements Publics Nationaux (EPN) quant à eux, représentent 17%, soit 82,2 milliards de FCFA. Ces deux entités représentent 87% de l'assiette de passation des marchés. Cela peut s'expliquer par la disponibilité des budgets des différentes structures qui les composent. Quant aux collectivités, de 2009 à 2010, le nombre de lignes est passé de 648 à 1170 soit une augmentation de 80,6%. Cela montre que l'effort fourni par la DMP commence à porter du fruit s'agissant de l'invitation des collectivités à se soumettre aux procédures de passation de marché.

2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

Conformément à l'article 18 du Code des Marchés Publics, toutes les structures assujetties audit Code sont tenues, dès l'approbation de leur budget, de préparer si possible avant la passation de tout nouveau marché, un programme prévisionnel et réalisable de passation des marchés en cohérence avec les crédits qui leur sont alloués et leur programme d'activités annuel.

Des conférences de programmation organisées par les Points Focaux des Directions Administratives et Financières (DAAF) des ministères techniques, découlent les résultats suivants : sur 2888 lignes soumises à marché, 1532 lignes ont été planifiées et validées, soit 53,0%, avec respectivement 55,2%, 18,3% et 26,6% pour l'Administration, les Collectivités et les Etablissements Publics nationaux (voir tableau ci-dessous).

Tableau n°1 : Nombre et valeurs des lignes à marché par type de structure

Type de structure	Lignes soumises à marché		Lignes planifiées	
	Nbre	Valeur (FCFA)	Nbre	Valeur (FCFA)
Administration	1 287	312 298 552 135	845	172 099 064 089
Collectivités	1 176	65 759 525 301	280	29 512 449 763
EPN	425	85 078 279 510	407	57 387 159 785
TOTAL	2 888	463 136 356 946	1 532	258 998 673 637

Source : SIGMAP

2.3 - PASSATION DES MARCHES

La passation des marchés a concerné les budgets de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques. Elle s'est faite à travers deux catégories de procédures, à savoir la mise en concurrence et les marchés de gré à gré.

Le nombre d'appels d'offres lancés en 2010 a augmenté de 29,2% par rapport à 2009. En effet, il est passé à 1041 appels d'offres contre 806 en 2009. Sur les 1041 appels d'offres, il y a 814 appels d'offres ouverts (soit 78%) et 227 appels d'offres restreints (soit 22%).

2.4 - APPROBATION DES MARCHES

Au cours de l'exercice budgétaire 2010, 1671 marchés ont été approuvés pour une valeur de 263,1 milliards de FCFA.

L'approbation des marchés connaît une régression de 15% par rapport à 2009 où 2042 marchés ont été approuvés pour un montant de 309,4 milliards de FCFA. Cette baisse a été accentuée au cours du dernier trimestre.

Les tableaux n°2 et n°4 ci-dessous permettent de faire l'analyse des marchés approuvés selon le mode de passation et le type de marché.

▪ *Selon le mode de passation*

En 2010, les marchés approuvés passés par procédures concurrentielles (appels d'offres ouverts et appels d'offres restreints) représentent largement les plus importants avec 68,8% de l'approbation total. Cependant, on note une baisse par rapport à 2009.

De façon détaillée, les appels d'offres ouverts qui représentaient plus de la moitié de l'approbation en 2009 ne représentent que le tiers (34,8%) en 2010, soit une baisse de 41,5%. Quant aux appels d'offres restreints, en nombre, nous avons par rapport à 2009 une baisse de 5,1% qui contraste avec l'évolution en valeur qui est en hausse de 33,9% en 2010. Egalement, on note une forte croissance au niveau des marchés de gré à gré qui passe de 12,8% à 20,5%.

Cette tendance relativement aux procédures dérogatoires traduit la volonté des autorités contractantes à privilégier ces procédures au détriment de la règle générale qu'est l'appel d'offres ouvert. Ce constat peut s'expliquer par la crise sociopolitique que traverse l'Etat de Côte d'Ivoire qui de ce fait, n'arrive pas à honorer ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs.

En ce qui concerne les achats de matériel roulant (LCVM), il y a une baisse respective en nombre et en valeur de 31,5% et 41,5% de 2009 à 2010. Cette baisse est due au fait que les opérations de fin d'année qui sont les plus importantes n'ont pu être exécutées par le Secrétariat Général du Gouvernement qui a tendance à traiter les LCVM au cours du dernier trimestre.

Le tableau ci-après donne les détails.

Tableau n°2 : Nombre et valeurs des marchés approuvés selon le mode de passation

Mode	2009				2010			
	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%
Appel d'offres ouvert	928	45,0	156 439 833 561	50,6	872	52,2	91 451 106 031	34,8
Appel d'offres restreint	237	12,0	66 851 228 883	21,6	225	13,5	89 535 255 497	34,0
Avenant	196	7,0	17 902 726 462	5,8	127	7,6	7 077 135 956	2,7
Convention	77	4,0	15 372 852 490	5,0	62	3,7	13 308 402 007	5,1
Gré à gré	220	14,0	39 674 533 396	12,8	122	7,3	54 061 400 061	20,5
Achat de matériel roulant (LCVM)	384	19,0	13 179 175 055	4,3	263	15,7	7 708 584 521	2,9
TOTAL	2042	100,0	309 420 319 847	100,0	1671	100	263 141 884 073	100

Source : DMP/SEE

L'analyse du tableau n°3, montre que plus de 85% de s données traitées sur les marchés approuvés sont issues du SIGMAP. Cependant, il y a encore des efforts à faire pour prendre en compte toutes les données sur les marchés publics afin de maîtriser toutes les données statistiques, surtout celles relatives aux procédures dérogatoires.

Tableaux n°3 : Nombre et valeurs des marchés approuvés selon la source par mode

Mode	Données du SIGMAP				Données hors SIGMAP				TOTAL	
	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	Valeur (FCFA)
Appel d'offres ouvert	837	96,0	84 074 491 951	91,9	35	4,0	7 376 614 080	8,1	872	91 451 106 031
Appel d'offres restreint	146	64,9	82 406 590 868	92,0	79	35,1	7 128 664 629	8,0	225	89 535 255 497
Avenant	97	76,4	4 127 698 970	58,3	30	23,6	2 949 436 986	41,7	127	7 077 135 956
Convention	44	71,0	5 287 610 935	39,7	18	29,0	8 020 791 072	60,3	62	13 308 402 007
Gré à gré	93	76,2	49 394 531 462	91,4	29	23,8	4 666 868 599	8,6	122	54 061 400 061
Achat de matériel roulant (LCVM)	206	78,3	4 719 962 149	61,2	57	21,7	2 988 622 372	38,8	263	7 708 584 521
TOTAL	1423	85,2	230 010 886 335	87,4	248	14,8	33 130 997 738	12,6	1671	263 141 884 073

Source : DMP/SEE

▪ Selon le type de marché

En nombre relatif, malgré une baisse de 2009 à 2010, les marchés de fourniture restent les plus importants avec 37%.

En valeur relative, les marchés de travaux connaissant une hausse en 2010, sont les plus importants avec 66%.

Tableau n°4 : Caractéristiques des marchés approuvés selon le type de marchés

Mode	2009				2010			
	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%
Fournitures	747	39,6	86093178269	28,0	617	36,9	42 872 495 735	16,3
Travaux	651	31,9	146233298242	47,0	465	27,8	172 333 532 021	65,5
Prestations	339	16,6	63914698281	21,0	326	19,5	40 227 271 796	15,3
Achat de matériel roulant (LCVM)	301	14,7	13179145055	4,0	263	15,7	7 708 584 521	2,9
TOTAL	2042	100,0	309420319847	100,0	1671	100,0	263 141 884 073	100,0

Source : DMP/SEE

Plus de 60% des données sur les types de marchés approuvés sont traitées dans le SIGMAP. Parmi celles traitées hors SIGMAP, les données relatives aux achats de matériels roulants (LCVM) sont les plus importantes (22% des données hors SIGMAP).

Tableaux n°5 : Nombre et valeurs des marchés approuvés selon la source par type

Mode	Données issues du SIGMAP				Données hors du SIGMAP				TOTAL	
	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	Valeur (FCFA)
Fournitures	548	88,8	34 736 345 216	81,0	69	11,2	8 136 150 519	19,0	617	42 872 495 735
Travaux	406	87,3	161 791 273 131	93,9	59	12,7	10 542 258 890	6,1	465	172 333 532 021
Prestations	263	80,7	28 763 305 839	71,5	63	19,3	11 463 965 957	28,5	326	40 227 271 796
Achat de matériel roulant (LCVM)	206	78,3	4 719 962 149	61,2	57	21,7	2 988 622 372	38,8	263	7 708 584 521
TOTAL	1423	85,2	230 010 886 335	87,4	248	14,8	33 130 997 738	12,6	1671	263 141 884 073

Source : DMP/SEE

2.5- COMMANDE DE BONS DE CARBURANT DMP

Comme observé depuis plus de deux (02) ans, les retards de paiements des commandes antérieures de bons carburant DMP ont perturbé le fonctionnement du Service carburant chargé de la centralisation des commandes de carburant pour les services de l'Administration.

A ce jour, les arriérés de paiements de la 4^{ème} commande de l'exercice 2008, des quatre (04) commandes des exercices budgétaires des années 2009 et 2010 ont été transmis à la Paierie Générale du Trésor (PGT) pour règlement.

Par ailleurs les discussions se poursuivent avec TOTAL-CI pour maintenir le partenariat avec l'Administration ivoirienne. Ainsi, des dispositions ont-elles été arrêtées par les deux (02) parties afin de cadrer ce qui se faisait par le passé et l'introduction des cartes paiement carburant.

Les activités réalisées par le Service Carburant sont les suivantes :

- la mise à jour du Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP). Il ne reste que la mise en réseau de ce matériel qui permettra en plus de planifier et synchroniser les tâches de chaque agent du service, une célérité des opérations d'édition des factures pour les années avenir ;
- les commandes de bons carburant DMP et la gestion des commandes antérieures. Les quatre (04) commandes de l'exercice 2009 se chiffrent à la somme totale de un milliard trois cent cinquante millions sept cent cinquante mille FCFA (1 350 750 000) pour 100 830 bons valeur de 10 000 FCFA et 68 490 bons valeur de 5 000 FCFA. Celles de l'exercice 2010 sont réparties en deux (02) commandes et se chiffrent à un milliard deux cent vingt quatre millions quatre cent cinquante mille FCFA (1 224 450 000) pour 91 650 bons valeur de 10 000 FCFA et 61 590 bons valeur de 5 000 FCFA.

En plus des bordereaux de commandes de bons pour l'ensemble de l'administration formulées auprès du Groupement Professionnel de l'industries du Pétrole (GPP) dont TOTAL-CI est le mandataire, le travail a consisté à la gestion quotidienne des bons carburant disponibles et au suivi des paiements effectifs par la PGT. Au cours de l'exercice 2010, sept (07) règlements ont été effectués prenant en compte essentiellement près de trois (03) commandes de l'année 2008.

Le renforcement de la collaboration avec TOTAL-CI. Des sept (07) partenaires regroupant le GPP avec qui l'Etat a un partenariat pour l'approvisionnement en carburant de l'administration, seuls TOTAL-CI et PETRO-IVOIRE acceptent aujourd'hui les bons valeur DMP avec plus de 90% réceptionnés par la première société et seulement 10% pour la seconde.

Fort de ce constat, la Société TOTAL-CI a entrepris des démarches auprès de la DMP, ce qui a abouti à la mise en œuvre de certaines des décisions qui sont :

- le passage des bons carburant DMP au bons carburant TOTAL tels que distribués à la clientèle habituelle de cette société mais avec une mention DMP pour faire la différence avec ceux-ci et leur acceptation dans les stations-services de la société PETRO-IVOIRE ;
- l'exploration de la formule carte paiement pour l'approvisionnement en carburant des services administratifs. Comme étude pilote, les deux (02) parties ont convenu de lancer l'édition de cartes à hauteur de 10% de la commande pour l'exercice budgétaire 2011.

III- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

3.1 – SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

▪ Au titre du Service Informatique et Réseaux

Les activités du Service ont été menées à travers deux (2) cellules.

La cellule exploitation, études et développement (CEED) s'occupe entre autres de l'assistance technique et de la gestion du site Internet de la Direction des Marchés Publics.

Les perspectives de CEED pour l'année 2011 sont :

- la mise en place d'une nouvelle approche de l'assistance aux utilisateurs ;
- la poursuite des projets informatiques internes, notamment la gestion du personnel et celle du courrier ;
- l'acquisition d'outils de développement et d'administration de base de données ;
- la mise en place d'une nouvelle orientation pour la gestion du site Internet ;
- l'acquisition d'un budget annuel pour la gestion du site Internet;
- l'acquisition d'un budget annuel pour le renforcement de capacité du personnel informatique sur les outils modernes de développement d'applications et d'administration de base de données.

La cellule équipement, système et réseau (CESR) a pour activités la maintenance matériel et logiciel des ordinateurs, le suivi de l'entretien des équipements dans le cadre du contrat annuel de maintenance avec un partenaire extérieur, le suivi de l'entretien du câblage réseau et l'administration du réseau informatique.

Les perspectives de CESR pour l'année 2011 sont :

- l'acquisition de la salle de maintenance de premier niveau et de stockage des équipements informatiques ;
- l'acquisition d'une salle serveur pour déployer tous les serveurs locaux ;
- le démarrage du projet de reprise du câblage du réseau informatique ;
- le rétablissement de la fourniture du courant électrique ondulé de la SNDI ;
- l'acquisition d'un budget annuel pour l'entretien du câblage réseau informatique ;
- l'acquisition d'un budget annuel pour la connexion à internet;
- l'acquisition d'un budget annuel pour le renforcement des capacités du personnel informatique aux outils système, réseau et sécurité informatique.



■

- la formation de l'ensemble des acteurs du système de passation des marchés publics à la bonne gestion des archives ;
- les dispositions à prendre pour rendre fonctionnel le scanner en panne afin de renforcer les opérations de numérisation.

▪ **Au titre du Service Information et Edition (SIE)**

Au niveau de la publication du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP), 52 numéros du journal ordinaire ont été publiés. Pour les numéros spéciaux, seuls deux journaux sur quatre ont été publiés. Le troisième, bien qu'entièrement prêt, n'a pu sortir en raison de l'actualité socio-politique des derniers mois.

Au niveau de la diffusion des appels d'offres, 1041 avis d'appel d'offres (AOO) et 20 Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) de tous types ont été diffusés par le SIE. Pour les informations sur les attributions, les approbations et le suivi de l'exécution des marchés (résultats des appels d'offres jugés, marchés approuvés, demandes de gré à gré ou d'avenants autorisés et marchés résiliés), très peu d'informations nous ont été communiquées et pratiquement aucune au 2^{ème} semestre.

Au niveau de la production et de l'édition des supports, la formation des cadres du Service en infographie et en production presse est toujours attendue ; le programme de renforcement des capacités financé par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) est dans la phase de commande du matériel.

Au niveau de la vente des journaux, les journaux se vendent relativement bien. De façon générale, les ventes directes sont très faibles par rapport aux ventes par abonnement. Les invendus représentent en moyenne 30% de la production.

Quant à la communication et à la circulation de l'information, la cérémonie de lancement du nouveau Code des Marchés Publics (CMP) a été l'occasion pour le SIE de déployer une stratégie de communication autour de la DMP. Ainsi, plusieurs activités média et hors média ont-elles été organisées pour faire la promotion de la DMP.

Action dans les médias (télé, radio, presse écrite)

Une interview du Directeur des Marchés Publics a été diffusée sur les ondes de la télévision RTI TV2 en novembre 2010. Une quinzaine d'articles de presse dont une interview, quatre passages à la Radio Nationale, un plateau et deux reportages télé ont été consacrés à la DMP au cours de l'année 2010.

Circulation de l'information

Le rôle de correspondant des Directions Régionales a été dévolu au Service Information et Edition, cela nécessite l'acquisition de matériel de transmission (fax, scanner) pour l'exécution de cette nouvelle fonction. En dehors des avis des appels d'offres et des informations relatives à l'approbation et au suivi de l'exécution des marchés, le BOMP sert de support de diffusion de toutes informations relatives aux marchés publics et à l'exécution efficace des budgets. Dans ce cadre, le BOMP publie des extraits d'arrêtés d'application et autres informations validées en Comité de Direction.

Projet d'émissions télé sur les marchés publics financé par le DGDI

Le SIE a élaboré quatorze fiches techniques de projets d'émissions télévisées qui ont été validés et transmis au DGDI pour leur diffusion.

Les problèmes de financement propre ne permettent pas à la DMP de mettre en œuvre son plan de communication, en dehors des courriers administratifs et du BOMP qui demeurent des moyens limités. Il faut aussi noter l'absence de matériel de collecte d'information (dictaphone, appareil photo, scanner, etc.), ce qui freine l'animation du BOMP.

3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE

Le point de la formation effectuée par la Sous Direction de la Formation et de l'Assistance (SDFA) au cours de l'année 2010 se décline comme suit :

- des séances de formation en interne avec des thèmes choisis et présentés par des cadres de la DMP puis les séminaires et ateliers auxquels ont pris part certains cadres et qui ont fait l'objet de restitution. Les formations internes ont en général porté sur le nouveau code des marchés publics ainsi que sur les procédures bailleurs.
- une stratégie nationale de renforcement des capacités en collaboration avec le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI). L'objectif visé est la mise en place et l'exécution d'un plan global de formation 2009-2014 en matière de passation et d'exécution des marchés. Cette stratégie a été confiée au cabinet SOFRECO pour le pilotage.
- des séances de formation à l'endroit des partenaires (voir tableau ci-dessous)

Tableau n°6 : Récapitulatif des formations à l'endroit des partenaires

ACTIVITES	PERIODE	THEME	PUBLIC CIBLE	NBRE DE PERSONNES FORMEES	DIFFICULTES	FINANCEMENT
Formation à la carte	Du 17 au 19 mai 2010	Nouvel-les procédures des marchés publics	Acteurs marchés du Fonds d'Entretien Routier (FER)	08	RAS	F.E.R
Formation à la carte	Du 20 au 21 mai 2010	Nouvel-les procédures des marchés publics	Acteurs marchés de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	08	RAS	O.I.P.R
Formation en collaboration avec la BM	08 juin 2010	Contrôle de la passation des marchés financés par la Banque Mondiale	-Membres de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics -Cadres de la Direction des Marchés Publics	Une vingtaine	RAS	Banque Mondiale
Formation à la carte	Du 08 au 09 juillet 2010 à Yamoussoukro	Les innovations du code 2009 des marchés publics	Association des Payeurs des départements et Districts de C.I.	Une cinquantaine	RAS	Association des Payeurs des départements et Districts de C.I.
Formation de la Commission Administrative de Conciliation (CAC)	Du 13 au 15 septembre 2010	Procédures de marchés publics	Les membres de la CAC	03	Public cible n'ayant aucune formation sur les marchés publics	DMP

Formation des Contrôleurs Budgétaires de Côte d'Ivoire	Du 20 au 22 octobre 2010	Gestion des Marchés Publics dans le cadre du nouveau système : rôles et responsabilités du Contrôleur budgétaire	Les contrôleurs budgétaires de Côte d'Ivoire	49	RAS	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI)
--	--------------------------	--	--	----	-----	--

Les perspectives pour l'année 2011 sont essentiellement centrées sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation et l'opérationnalisation des cellules de passation de marchés. Pour cela, dès le mois de janvier, les formations devront débuter pour accompagner l'année budgétaire. Il s'agira de :

Au titre de la formation en interne

poursuivre les formations après la pause due aux conférences budgétaires et à la crise post électorale ; rechercher le financement pour former un plus grand nombre de cadres de la DMP à l'extérieur du pays ;

Au titre de la formation à l'endroit des partenaires

faire des séances de sensibilisation (formation de proximité) notamment à l'endroit des acteurs des marchés publics (administration, collectivités décentralisées, sociétés d'Etat, établissements publics nationaux, etc.) pour la vulgarisation du code récemment mis en application ; faire des formations plus pointues à l'endroit des Contrôleurs Financiers, des Directeurs des Affaires Administratives et Financières et les Points Focaux ;

Au titre de la stratégie nationale de renforcement des capacités

poursuivre et achever la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs des marchés publics telle que prévue, en collaboration avec le DGDI ;

Au titre de la prospection

finaliser les accords de formation notamment avec la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) et de l'Agence de la Formation Professionnelle (AGEFOP), afin de mettre en œuvre les formations prévues ; poursuivre les formations financées par la Banque Mondiale dans le cadre du DGDI et par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre de l'appui ciblé pour le renforcement des capacités ; rechercher le financement pour la mise en œuvre du plan d'actions de la DMP et pour une plus grande autonomie de la Sous direction de la Formation et de l'Assistance.

Cependant, les activités prévues ne pourront se réaliser que si le financement est disponible.

3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES

▪ *Au titre de la Règlementation*

Le Service de la Réglementation est chargé de :

- la gestion des opérations juridiques ;
- la gestion des réclamations.

Au cours de l'année 2010, la gestion des opérations juridiques a été consacrée à l'élaboration et à l'actualisation de certains textes d'application du code des marchés publics. La validation des textes est faite par l'équipe de la réforme. Cette équipe a également examiné le projet fixant les modalités de saisine, les procédures d'instruction et de décision de la Cellule Recours et Sanctions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics. En outre, des termes de référence (TDR) ont été rédigés en vue du recrutement de consultants pour la rédaction de textes. Il s'agit notamment des TDR pour :

- la rédaction d'un arrêté relatif aux sanctions aux procédures de passation des marchés publics et de délégation de service public ;
- l'étude sur l'ancrage institutionnel des cellules de passation des marchés publics, l'opportunité de créer une filière d'enseignement en passation de marché et la définition du statut et du profil de carrière des spécialistes en passation de marchés.

Ces TDR ont été transmis au Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) pour la recherche de financement.

L'accent a aussi été mis sur l'élaboration des projets d'arrêtés relatifs à :

- l'organisation des archives au sein des organes intervenant dans les procédures des marchés publics ;
- la fixation des modes et conditions de constitution et de restitution des cautionnements dans les marchés publics ;
- l'application des sanctions aux violations de la réglementation des marchés publics et de délégation de service public ;
- la passation des marchés par les Ambassades et postes.

Le tableau ci-après présente la liste des textes d'application du Code des Marchés Publics.

Tableau n°7 : Récapitulatif des textes d'application

NATURE DU TEXTE	LIBELLE	OBSERVATIONS
1. Arrêté	N° 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 modifiant l'arrêté n°250/MEF/DGBF/DMP du 13 août 2002 relatif à l'exécution des crédits budgétaires au regard du Code des Marchés Publics	signé
2. Arrêté	N° 200/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant fixation des seuils de passation, de validation et d'approbation dans la procédure des Marchés Publics	signé
3. Arrêté	N° 201/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions de mise en œuvre de la concurrence informelle pour les dépenses inférieures au seuil de passation des marchés publics	signé
4. Arrêté	N° 202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions de résiliation et modalités de résiliation des marchés publics	signé
5. Arrêté	Portant n° 299/MEF/DGBF/DMP du 27 mai 2010 attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Marchés Publics	signé
6. Arrêté	Portant modalités de délégation de compétences du Ministre chargé des marchés publics	Signé
7. Arrêté	Portant organisation et fonctionnement de la Commission Administrative de Conciliation	signé
8. Arrêté	Portant régime des conventions entre personnes morales de droit public	Transmis au Directeur de Cabinet
9. Arrêté	Portant modalités et conditions de participation des entreprises publiques aux appels d'offres	Transmis au Directeur de Cabinet
10. Arrêté	portant organisation des archives au sein des organes intervenant dans les procédures des marchés publics	En cours de validation
11. Arrêté	fixant les modes et conditions de constitution et de restitution des cautionnements dans les marchés publics	En cours de validation
12. Arrêté	Portant modalités d'application des sanctions aux violations de la réglementation des marchés publics	En cours de validation
13. Arrêté	portant conditions de passation des marchés des Ambassades et Postes diplomatiques	En cours de validation

En ce qui concerne la gestion des réclamations en 2010, huit (8) réclamations ont été reçues, auxquelles des réponses ont été apportées. Le résumé de ces réclamations est transcrit dans le tableau ci-après :

Tableau n°8 : Récapitulatif des réclamations

	PARTIES	OBJET DE LA PLAINTE	ACTION DE LA DMP
1	Réclamation de la société Ivoirienne de prestations « Arche de Noé »	Le responsable de la Société Ivoirienne de prestations « Arche de Noé » a saisi la Direction des Marchés Publics en vue de dénoncer le non paiement des prestations qu'il a exécutées au profit de l'ex-Ministère des Victimes de Guerre.	Un courrier a été adressé au Directeur des Affaires Administratives et Financières du Secrétariat chargé des Victimes de Guerre en vue de recueillir des informations sur la suite qui a été donnée à ce litige.

2	Requête de la SOGEPIE	Le Directeur de la SOGEPIE a saisi la Direction des Marchés Publics en vue de dénoncer le mauvais traitement salarial des agents de la Société NETSI qui perçoivent un traitement inférieur à ce qui a été prévu dans le contrat.	Un courrier a été adressé aux responsables de l'entreprise NETSI afin de l'inviter à respecter les clauses du contrat relativement au paiement de ses agents
3	Réclamation de l'entreprise Ivoire Performance	Cette entreprise a fait une réclamation pour contester la résiliation de son marché relatif à l'entretien des locaux de l'Institut National de Formation des Agents de Santé (INFAS) et le non paiement de certaines de ses factures des prestations de l'exercice budgétaire 2008	Une séance de travail s'est tenue avec le sous Directeur des Affaires Administratives et Financières (SDAAF) de l'INFAS afin de l'entendre.
4	Litige entre l'entreprise MYSAND et Conseil Général d'Issia	<p>Le responsable de l'entreprise MYSAND a saisi la Direction des Marchés Publics relativement à un litige qui l'oppose au Conseil Général d'Issia. Il indique qu'après l'attribution de l'appel d'offres n°T26/2008 relatif à l'électrification du lycée municipal d'Issia, une note de service lui a été notifiée pour commencer les travaux. Toutefois, après un début des travaux, il lui a été demandé de les arrêter.</p> <p>En vue d'obtenir des éclaircissements sur ce litige, le Directeur des Marchés Publics (DMP) a invité le Président du Conseil Général d'Issia à une séance de travail au cours de laquelle ce dernier a donné les raisons qui ont motivé sa décision. Il a souligné en effet que l'objet de l'appel d'offres était en déphasage avec l'objectif visé et la proposition financière de l'entreprise attributaire est largement supérieure à l'enveloppe budgétaire.</p> <p>A l'issue de cette réunion, le DMP lui a demandé d'introduire une demande pour l'annulation de cet appel d'offres.</p>	En réponse à la demande d'annulation, un courrier rédigé dans le sens de l'accord a été transmis au Président du Conseil. Toutefois, il lui a été demandé de tenir compte des travaux déjà effectués par l'attributaire qui a reçu d'un vice-président du Conseil l'ordre de démarrer les travaux.
5	Requête de l'entreprise INTERCOR	Le Directeur de l'Entreprise INTERCOR indique qu'il a sollicité auprès des responsables du CHU de Yopougon la mise à sa disposition du rapport d'analyse ayant sanctionné les travaux de la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres relatif au service de	Un courrier a été adressé au Directeur Général du CHU de Yopougon en vue de la tenue de ce rapport d'analyse à la disposition du Directeur de l'entreprise INTERCOR en application de l'article 75.3 du Code des

		gardiennage des locaux du CHU de Yopougon, sans suite favorable	marchés publics
6	AFFAIRE SIVICI/Etat de Côte d'Ivoire	<p>Dans le cadre du litige qui oppose la société SIVICI à l'Etat pour la construction de l'Abattoir d'Anyama, le Conseil de ladite société a saisi le Ministère de l'Economie et des Finances en vue d'un règlement amiable.</p> <p>Par ailleurs, la Primature a saisi également le Ministère de l'Economie et des Finances en vue de faire le point sur la situation de ce litige.</p>	<p>Pour avoir des précisions sur l'évolution de ce litige, un courrier a été adressé au Service Juridique de la Coopération Internationale et des Affaires Juridiques du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, autorité contractante de la convention à l'origine du litige.</p>
7	EGCPS	<p>L'entreprise EGCPS a saisi le Directeur des Marchés Publics pour lui signifier que son marché relatif au curage des canaux C1 et C2 de l'Indénié a été payé jusqu'au dernier décompte qui a été rejeté le 27 novembre 2008. Il indique que le marché a été entièrement exécuté. Par conséquent, il souhaite le paiement de ce dernier décompte.</p>	<p>Un courrier a été adressé à l'autorité contractante qui est le Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat en vue d'avoir des précisions sur le paiement de ce décompte. Ampliation a été faite à l'entreprise.</p>
8	ANRMP	<p>L'entreprise INTERCOR a saisi l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics en vue de solliciter la résiliation du marché attribué à l'entreprise WENDEL dans le cadre de l'appel d'offres n°53/2009 au motif que celle-ci a présenté dans un précédent appel d'offres une offre comportant une fausse attestation de bonne exécution. A cet égard, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics a demandé la transmission des pièces concernées en vue de statuer sur cette requête</p>	<p>Les différentes pièces relatives à ce litige ont été transmises à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés.</p>

▪ **Au titre des Etudes et Evaluation**

Le Service a effectué des opérations de début de gestion qui consiste à passer les critères à marchés sur les lignes mises à disposition par la Direction du Budget de l'Etat; à mettre les lignes respectant les critères à marché, à les faire valider et ensuite à les notifier aux différents administrateurs de crédits. Cette année 2010 a vu l'effectivité des tableaux statistiques via le SIGMAP.

En plus de ces opérations, le Service s'est occupé des reconductions de marchés de prestations. En ce qui concerne les réservations et les déréservations de crédits il faut noter que plus de 490 cas ont été traités.

Au niveau de la passation et de l'approbation, un suivi est effectué pour les procès verbaux d'ouverture et de jugement des offres, ainsi que la reprise des données sur les marchés approuvés afin d'avoir un cadre de vérification des informations du SIGMAP. Les données

hors SIGMAP sont aussi captées afin d'avoir une information plus fiable des marchés approuvés.

Toutes ces collectes d'informations sont utilisées non seulement pour des besoins statistiques au profit de la DMP mais aussi pour des demandes extérieures. Enfin, le Service est chargé de produire le rapport d'activités de la DMP.

▪ **Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers**

Les activités du premier semestre 2010 du Service Gestion des Régimes Particuliers se résument en la situation des résiliations des marchés et des procédures dérogatoires.

Le service a réceptionné globalement 60 demandes dont 58 pour la résiliation des marchés et 2 pour la réhabilitation des entreprises résiliées. Ces requêtes ont été traitées et soumises à la validation de la hiérarchie ainsi qu'à l'avis de l'autorité compétente. Sur les 58 demandes de résiliation, 54 marchés ont été résiliés, trois (3) ont été ajournées par l'autorité contractante et la dernière est en cour de signature au cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances (MEF). Les 2 demandes de réhabilitation ont été satisfaites.

En ce qui concerne les types de marchés résiliés, il s'est agi essentiellement de marchés de fournitures et de travaux. Aucune demande de résiliation de marchés n'a concerné les prestations de services et les prestations intellectuelles.

Le montant des résiliations est de 7 791 931 514 FCFA. Les tableaux n°9 et 10 ci-dessous récapitulent le nombre de marchés résiliés ainsi que l'origine des requêtes.

Tableau n°9 : Récapitulatif des résiliations

DEMANDES DE RESILIATION		NOMBRE
RESILIES	Pour nécessités de service	44
	Pour faute	10
REJETE par le MEF		1
SUSPENDU		2
EN COURS		1
TOTAL		58

Source : DMP/SGRP

Tableau n°10 : Récapitulatif des résiliations par origine de la demande

ORIGINE DES DEMANDES	PERIODE	NOMBRE	
Projets	BEP/ MEN	1999-2002	18
	AGEROUTE	2007-2008	04
	CI-PAST	2009	02
	PUIUR	2010	01
EPN	2006-2009	08	
Ministère	2007-2009	23	
Mairie	2008	02	
TOTAL		58	

Source : DMP/SGRP

Pour ce qui est des procédures dérogatoires, le service a enregistré 799 demandes. Le montant de ces demandes s'élève à 171,7 milliards de FCFA. Le tableau n° 11 suivant en donne les détails.

Tableau n°11 : Récapitulatif des demandes de procédures dérogatoires

Procédures dérogatoires	Nombre	Valeur totale (FCFA)
Gré à gré	122	54 061 400 061
Lettres de commande valant marché (LCVM)	263	7 708 584 521
Avenants	127	7 077 135 956
Conventions	62	13 308 402 007
Appels d'offres restreints	225	89 535 255 497
Total	799	171 690 778 042

Source : DMP/SGRP

3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS

▪ *Au titre des opérations de rentrée budgétaire*

Dans le cadre de la préparation de la rentrée budgétaire 2010, des séances de travail et de concertation avec les différents acteurs du système de passation des marchés, notamment les DAAF et leurs collaborateurs ont été effectuées.

A l'occasion de ces séances, des informations ont été données sur les points suivants :

- le cadre législatif et réglementaire avec l'annonce de la mise en application effective du nouveau code des marchés publics en attendant la prise des textes d'application subséquents ;
- le Cadre institutionnel avec l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ARNMP), organe de régulation des marchés publics, consacrant la séparation des fonctions de contrôle et de régulation et le recentrage des missions de la Direction des marchés publics ;
- la gestion opérationnelle notamment, en ce qui concerne le respect des dispositions relatives aux procédures prévues par le code des marchés publics et les mesures d'assouplissement éventuelles en vue d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers ;
- le renforcement des capacités avec l'organisation de formations pour la vulgarisation du nouveau Code des marchés publics.

▪ *Au titre de l'application du nouveau seuil de passation*

Dans le cadre de la mise en application du nouveau code des marchés publics notamment en ce qui concerne le seuil uniformisé de passation de marché à 30 000 000 de FCFA, diverses rencontres ont eu lieu avec les assujettis pour explication. En effet, la DMP a rencontré l'ADDCI pour les marchés des collectivités notamment les Conseils Généraux et la DPP, pour les marchés des Sociétés d'Etat. A ces occasions il a été précisé l'appréciation du seuil d'obligation de passer marché conformément aux différentes nomenclatures budgétaires en présence. Les échanges devraient se poursuivre pour la bonne application de ces dispositions.

▪ **Au titre de la révision des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)**

Révision des DAO de travaux, les dossiers d'appel d'offres en usage à la DMP notamment dans le domaine des travaux ont subi une révision en 2009 notamment en ce qui concerne les critères d'évaluation. En effet, nous sommes passés du système de notation au système dit de « post-qualification ». Après quelques essais, le système de post qualification a été généralisé à tous les dossiers de travaux.

Mise en place de DAO types, Dans le cadre de la réforme du système des marchés publics, il a été entrepris la rédaction de DAO types devant servir de base pour la confection de tous les dossiers d'appel d'offres. A cet effet, une étude a été lancée après la désignation d'un consultant. Les résultats de la mission nous servent donc de base de travail pour la rédaction de trois (3) DAO types (travaux ; fournitures ; prestations) qui devront être formalisé par un acte réglementaire à terme. Il pourra s'agir d'un arrêté ou d'un décret, rendant obligatoire l'usage de ces DAO types pour la confection des DAO en Côte d'Ivoire. Les travaux sont donc en cours.

▪ **Au titre de l'Approbation et suivi des marchés**

Les activités de ce Service se résument entre autres à la vérification des projets de marchés et surtout à la prise en compte les marchés qui ne transitent pas par le SIGMAP. Ainsi, 657 marchés ont été approuvés dont 202 hors SIGMAP pour un montant de 79 031 291 841 Francs CFA. Quatre cent cinquante cinq (455) marchés ont été approuvés via SIGMAP pour un montant de 179 834 889 993 Francs CFA. Le montant total de marchés approuvés est de 28.874 -135-4.3311774(m)2.5088(093(i)1.87

Les marchés de gré à gré représentent 6,18% des marchés approuvés, 1,17% pour les conventions et 0,01% pour les avenants.

Par rapport à 2009, le montant de l'approbation en 2010 (hormis Bouaké) a plus que doublé en passant de 14,54 milliards à 30,16 milliards de FCFA. Dans le détail, l'approbation à Abidjan Sud a triplé en passant de 605 489 936 à 2 569 102 670 de FCFA. Quant à Daloa elle a quadruplé en passant de 2 285 184 659 à 12 379 448 004 de FCFA. Par contre, l'approbation à San Pédro passe de 3 991 311 960 à 1 028 689 723 FCFA soit une baisse de 74%.

V- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

5.1- BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR)

La réforme du système des marchés publics, engagée en 1999 dans le but de favoriser de meilleures conditions d'exécution du budget de l'Etat, a privilégié l'instauration et l'affirmation continue d'un environnement économique plus libéral et plus concurrentiel.

L'Etat, sous la houlette des bailleurs de fonds, a supprimé le contrôle des prix, avec pour conséquence le démantèlement des services chargés de la publication et du contrôle des prix. Ainsi, aucune structure administrative ne dispose de bordereau de prix pouvant permettre de :

- constituer les références fiables pour l'élaboration du budget de l'Etat ;
- prévenir les distorsions liées à l'absence de concurrence, notamment les cas de surfacturations pour le budget de l'Etat exécuté hors procédures des marchés et donc hors concurrence.

En vue de pallier cette insuffisance, la Direction des Marchés Publics (DMP), organe régulateur de la dépense publique, a initié la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) par domaine d'activités (fournitures-équipements, travaux, prestations de services) comme mesure spécifique d'accompagnement de la réforme du système des marchés publics.

Cet outil de collecte et de gestion de l'information sur les prix des items est composé des trois (3) modules suivants :

- Module 1 : « Fournitures et équipements » ;
- Module 2 : « Travaux » ;
- Module 3 : « Prestations de service ».

Elle est destinée à être un repère pour l'ensemble de l'Administration en vue de la maîtrise des dépenses publiques.

L'approche méthodologique de la BDPR comprend les activités principales suivantes :

- l'identification et la description des biens et services d'usage courant pour l'Administration dans les domaines des travaux, prestations et fournitures ;
- la codification des biens, travaux et services détaillant la nomenclature des natures de dépenses du budget de l'Etat et permettant d'identifier clairement chaque produit ;
- la définition des indicateurs que sont le prix moyen proposé comme « prix de référence », le prix plancher et le prix plafond, constituant le système d'informations

relatifs aux prix ;

- la confection d'un référentiel de prix par produit ;
- l'informatisation de la base de données.

Lors de l'exploitation de la BDPR, les prix plancher et plafond définissent la marge de prix acceptable par l'Etat. En deçà du prix plancher, il y aurait un risque de mauvaise exécution des prestations. Au-delà du prix plafond, le prix du fournisseur serait jugé excessif.

L'informatisation vise la sécurisation des données, la fluidité de la gestion des prix de référence et la diffusion des informations à travers l'accès par niveaux en fonction du type d'utilisateur.

L'état d'avance du BDPR est que le Comité de Pilotage du projet a en sa séance du 12 novembre 2010, validé le site internet de la BDPR et a retenu le principe de l'ouverture dudit site uniquement aux acteurs publics pendant une période d'un (01) an.

La Banque de Données des Prix de Référence est opérationnelle depuis le 15 novembre 2010 à travers son module 1 « Fournitures et équipements » contenant 637 items et accessible électroniquement à tous les acteurs publics des marchés publics. L'adresse du site internet est www.bdpr.finances.gouv.ci

Des locaux ont été acquis et aménagés pour l'hébergement du personnel et des équipements. Le siège du projet se situe au rez de chaussée de l'immeuble du stade Félix Houphouët Boigny, en face de l'Union Européenne.

La gestion de la base de données (DBA), est confiée à un cadre de la DMP.

Comme perspectives il faut noter la définition du mode d'accès au site internet, de l'organisation du séminaire de présentation du site à l'ensemble des acteurs publics et du traitement des modules 2 et 3 relatifs respectivement aux « Travaux » et « Prestations de service ».

Il est indispensable de finaliser ce projet qui permettra une meilleure maîtrise des dépenses publiques et une prévision budgétaire plus réaliste.

5.2 – PROJET DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES

La catégorisation est l'évaluation et le classement annuel des entreprises en différentes catégories homogènes en fonction de leurs capacités techniques et financières. La classification se fonde sur des critères de performances tenant compte des immobilisations et équipements, des ressources humaines, de la capacité financière et de la capacité technique des entreprises du secteur. La catégorisation des entreprises s'inscrit dans le cadre de la recherche de l'efficacité des marchés publics.

En 2010, le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) a accepté le principe de financer et d'aider la Direction des Marchés Publics, à réaliser le Projet de Catégorisation des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics. Des termes de référence ont donc été rédigés pour la sélection d'un consultant qui sera chargé de la mise en œuvre effective du projet de la catégorisation des entreprises. Une consultation est en cours pour la sélection dudit Consultant.

5.3 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SELON ISO 9001 : 2008

Dans le but d'optimiser la gestion de ses activités et de ses ressources tant en moyen humain que matériel, de réduire ses risques de dysfonctionnements et d'accroître la satisfaction de ses clients, la DMP a décidé de s'engager dans une démarche qualité depuis le mois de septembre 2008.

A terme, ce mécanisme qui est un outil de gestion basé sur la sécurité juridique et la transparence dans la passation des marchés publics participe de l'assainissement des finances publiques.

A cet effet, la formation des cadres entamée depuis cette période, est très avancée et se poursuit avec bientôt la validation des documents de références élaborés qui va permettre de mettre en œuvre le système.

La démarche de certification du Système de Management de la Qualité de la DMP (SMQ-DMP) selon le référentiel ISO 9001 passe nécessairement par la formation de tous les agents de la Direction qui sont classés en 4 grandes catégories : la Direction, l'équipe projet ou pilotes qualités, les correspondants qualités basés essentiellement en région et l'ensemble des autres agents d'appui constituant le lot des assistants qualités.

Ces organes ont été mis en place avec l'appui de CODINORM, organe national de certification qui par ailleurs se charge de former les acteurs de la DMP pour la mise en œuvre du Système.

Sur la base de l'approche méthodologique séquentielle validée par la Direction, au moins deux des 4 grandes phases stratégiques sont entamées et presque qu'en voie d'achèvement. Il s'agit de :

Phase 1 : Mise en place des organes pour la conduite du projet qualité, étape entièrement réalisée avec l'appui de la Direction ;

Phase 2 : Formation pour la mise en place du système, cette étape est réalisée à 60% avec la formation de l'équipe projet presque terminée ; Il s'agit maintenant de démarrer la formation-sensibilisation des autres acteurs du système pendant qu'un Comité restreint désigné et piloté par le Sous Directeur de la Réglementation et des Etudes, procède à la validation des documents déjà élaborés.

Phase 3 : Identification, rédaction et gestion des documents du système qualité, cette phase est imbriquée avec la phase précédente car l'identification des documents, leur description et rédaction puis la validation se fait au cours de la formation par l'équipe projet. L'étape a un taux d'achèvement de l'ordre de 70% ; Il ne reste que quelques documents à finaliser. Puis suivra la revue et la validation de ces documents.

Phase 4 : Evaluation du SMQ, c'est une étape future dans la mesure où elle démarre dès la mise en œuvre du système. Elle s'apparente à un test pour examiner la qualité et la fiabilité du système avant de faire la requête de certification selon Iso 9001.

C'est le circuit final pour la certification.

Comme indiqué ci-dessus, le taux de réalisation varie selon les phases comme prévu dans l'approche méthodologique. Certaines étapes se font simultanément tandis que d'autres se suivent. Mais à part l'évaluation du système prévu avant la requête de certification, toutes les phases ont démarré et leur niveau de réalisation se situe entre 60 et 80% ;

Globalement, on pourrait situer à fin décembre 2010, le taux de réalisation du projet à 70% avec comme documents d'appui élaborés par le groupe pilote dont la liste peut être consultée chez le responsable du projet.

Il s'agit maintenant de démarrer la formation théorique acteurs restants et de valider l'ensemble de ces documents selon le programme établi afin de mettre en œuvre le système qui doit être opérationnel au 1^{er} semestre 2011.

5.4 – CONTROLE D'AUTHENTICITE DES PIECES PRODUITES

Le contrôle de l'authenticité des pièces produites par les soumissionnaires aux appels d'offres s'inscrit dans le cadre des missions assignées au Service du Contrôle de la Régularité des Procédures de la Sous Direction des Procédures et Opérations.

Ces missions visent à lutter efficacement contre la fraude et la corruption dans le domaine des marchés publics et à garantir le respect des principes fondamentaux qui régissent les marchés publics et les conventions de délégation de services publics.

Dans ses activités de contrôle, la Direction des Marchés Publics, en vue de la vérification des pièces produites par les soumissionnaires lors des appels d'offres, initie des courriers de vérifications à l'endroit des différentes structures. Au besoin, elle effectue des missions de contrôles effectifs sur le terrain.

Après toutes ces investigations, un rangement physique desdits courriers est effectué en deux grands groupes de dossiers. Un groupe relatif aux entreprises ayant produit les pièces et un autre concernant les structures administratives les ayant délivrées.

Pour permettre une gestion efficiente des pièces produites par les soumissionnaires lors des appels d'offres, une base de données à l'aide du logiciel « DOCUSHARE » a été mise en place. Cette base de données permet le stockage permanent et régulier des données relatives aux différents courriers et les réponses s'y rattachant. Celle-ci est accessible à tous les chargés d'études.

A ce jour, le bilan des vérifications des pièces produites par les soumissionnaires est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°13 : Récapitulatif de vérification de pièces produites par les soumissionnaires

Nombre total de courriers initiés	1080
Nombre de structures administratives interrogées	497
Nombre d'entreprises concernées par les vérifications	320
Nombre de structures administratives n'ayant apporté aucune réponse	268
Nombre d'entreprises ayant produit des faux documents	47
Nombre de courriers enregistrés dans la base de données	601

Source : DMP

Pour un total de 497 structures administratives interrogées, seulement 229 d'entre elles ont apporté des éclaircis sur les pièces objet de vérification (environ 46%). Il ressort de ces éclaircis que 47 entreprises sur 320 soumissionnaires aux appels d'offres ont fait usage de faux (principalement sur les attestations de bonne exécution).

Les pièces frauduleuses ont été enregistrées pour la quasi-totalité dans la base de données. Celles qui ne le sont pas encore sont inexploitables du fait de l'absence de références sur les courriers initiés et/ou sur les documents concernés.

Pour l'ensemble des pièces, le taux d'enregistrement, à la date du 29 décembre 2010, est estimé à 56%.



D'abord, dans un souci d'efficacité et de rentabilité (en termes de réalisation de résultats escomptés), il conviendrait en premier lieu que chaque agent de la Direction des Marchés

La prise en compte des observations ci-dessus peut permettre d'améliorer la performance du système. Il s'agira de créer de véritables cellules de marché dotées de locaux appropriés et de moyens humains et matériels performants.

Des centres d'archivages doivent être créés et le personnel formé à l'archivage des documents relatifs à la passation et l'exécution de marché.

Il faut continuer et accentuer la formation des acteurs de la passation des marchés aussi bien dans l'administration que le secteur privé.

Des connections SIGMAP doivent être entreprises dans les cellules marchés de tous les assujettis pour permettre un contrôle plus contraignant.

En somme, de nombreuses lacunes demeurent dans la mise en œuvre des procédures de passation de marchés au sein des autorités contractantes et surtout des collectivités.

A l'issue de ces missions de contrôle, force est de constater que la mise en œuvre efficace des procédures de passation de marchés n'est pas entièrement assimilée par les acteurs locaux qui ont été responsabilisés par la réforme. Tous comprennent le bienfondé de la réforme des marchés publics faisant d'eux les acteurs centraux. Mais des services totalement autonome au point de vue opérationnel quand à la passation et l'exécution des marchés n'existent pas avec des points focaux en perpétuel mouvement et changement. Ce qui rend difficile l'appropriation des procédures et donc le bon fonctionnement du système.

Pour pallier ces problèmes, des sensibilisations doivent se faire et surtout la formation des agents chargés de la passation et du suivi d'exécution des marchés doit se poursuivre ; la DMP doit continuer à encadrer les autorités contractantes en les formant et les aidant à mettre en place des cellules de marchés opérationnelles.

VI - PERSPECTIVES

De façon générale, les perspectives pour l'année 2011 s'orientent vers la poursuite de la prise des textes d'application du code des marchés publics, la formation des acteurs du système, la formalisation de l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire ainsi que la mise en application du module des SODE et améliorer le module des régies dans le SIGMAP, l'exploitation du premier module (fournitures) des prix de référence et la poursuite de l'étude des modules 2 (travaux) et 3 (prestations de services), la poursuite de la catégorisation des entreprises du bâtiment et travaux publics, l'inscription de la DMP dans une démarche qualité aux fins d'avoir la certification et l'adaptation des dossiers d'appels d'offres.

Actions à mener	Période d'exécution	Objectifs mesurables	Indicateurs de Mesure	Moyens de réalisation	Observations
Poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics					
- Actions concrètes					
1. Poursuite de la prise des textes d'application du code	Fin 2011	La mise en application des textes signés	Les textes d'application	Copie des textes	
2. Formation des acteurs du système	Toute l'année 2011	Maîtrise des nouvelles procédures par ces acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Formation DAAF • Formation C.F • Formation des Collectivités • etc. 	Rapport de formation	<i>Une stratégie Nationale de formation est prévue au plan d'action PEMFAR</i>
Poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système					
- Actions concrètes					
1. Formalisation de l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire	Fin 2011	Rédaction et signature du texte réglementaire	Texte réglementaire de cet outil	Copie du texte	-
2. Mettre en application le module des SODE et améliorer le module des Régies dans le SIGMAP	Fin décembre 2011	Les opérations des SODE renseignées effectivement par Point Focal (Direction des Participations et de la Privatisation (DPP)) La traçabilité des opérations des Régies	Prise en compte des aspects spécifiques de la nomenclature budgétaire des SODE et Régies	Etat des opérations des SODE et des Régies	
Actions à mener	Période d'exécution	Objectifs mesurables	Indicateurs de Mesure	Moyens de réalisation	Observations
Mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics					
- Actions concrètes					
Banque de données des prix de référence					
1. Exploiter le 1 ^{er} module des prix de référence (fournitures)	Toute l'année 2011	Réduire les coûts des achats publics à travers un renforcement du contrôle des prix	Installation et exploitation du premier module	Copie du catalogue de prix de référence. Les actes liés au lancement	<i>Proposé au titre des projets à financer par le PEMFAR (Module 2)</i>
2- Poursuivre l'étude pour les module 2 (travaux) et 3 (Prestations de services).					
Catégorisation des entreprises					
1. Poursuivre la catégorisation des entreprises du bâtiment et Travaux Publics	Décembre 2011	recherche de l'efficacité des marchés publics de travaux	Tableau des catégories validées	Catalogue de classification des entreprises	<i>Inscrit au DGDI</i>
Démarché qualité					
1. Inscire la DMP dans une démarche qualité si possible avoir la certification	Fin décembre 2011	Recherche de l'efficacité des services offerts par la DMP	-maîtrise des délais -accueil -maîtrise des procédures	Manuel de qualité	<i>Formation des cadres en cours avec CODINORM</i>
Dossiers d'Appel d'Offres types					
1. Adapter les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)	Fin juin 2011	Recherche de l'efficacité en passation de marchés publics	maîtrise des procédures Nationales et Bailleurs	Copie des DAO	<i>Financement DGDI</i>